



## Dedommagement suite a un cambriolage

Par **juju2016**, le **16/02/2008** à **10:51**

Bonjour

suite au cambriolage dont j'ai ete victime le tribunal a condamné l'individu a me dedommagé financierement.

je me suis renseigné aupres d'un huissier qui m'a epliqué que s'il n'ete pas solvable je devais payer les frais d'huissier qu'il s'eleve a un montant de 126 euros. est-ce normal?? et si il n'est pas solvable ki va me dedommagé??

en esperant avoir une reponse au plus vite.

Par **ly31**, le **16/02/2008** à **11:39**

Bonjour,

Vous avez subi un cambriolage !

Le cambrioleur est il majeur, quelle est sa situation au moment des faits ? ?

A vous lire

ly31

Par **juju2016**, le **17/02/2008** à **11:35**

bonjour

tout d'abord merci de m'avoir répondu aussi vite.

le cambrioleur est majeur. au moment des fait je ne connais pas vraiment sa situation.

mais lors de la première audience il s'ete vanté d'avoir travaillé en interim dans la maçonnerie et de toucher un salaire de 2000€ par mois.

mais depuis je ne sias pas si il a retrouvé du travail ou autre.

je suis perdue.